FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

Rhône

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20200306-Delib202017-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

Convocation du 2 mars 2020.

L'an deux mil vingt, le 6 mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Bruno BIGOURDAN Bernard CHIRAT, Baptiste GAUDELUS, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à M.CHIRAT).

Absents : Isabelle SALFATI, Gilbert CHAISE, Michel SAULT.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Baptiste GAUDELUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2020-17/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVENANT À LA PROMESSE DE VENTE POUR LE TERRAIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ACTUEL À LA SOCIÉTÉ GROUPE MERCIER PROMOTION

Rapporteur : M.BATALLA

La date butoir pour la signature de l'acte de vente entre la commune et le GROUPE MERCIER pour le terrain du centre technique étant caduque, et le promoteur ne commençant pas les travaux avant septembre 2020, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la promesse de vente afin de stipuler que la signature de la vente définitive devra intervenir avant le 30 juin 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la promesse de vente signée entre le GROUPE MERCIER et la commune de Fleurieux sur l'Arbresle en date du 21 septembre 2018 pour la vente d'un terrain cadastré BD 100 d'une surface de 597 m2 pour un montant de 180 000 euros,

VU les délibérations du conseil municipal du 13 juillet 2018 et du 12 novembre 2018 relatives à la vente du terrain cadastré BD 100 au GROUPE MERCIER,

Après délibération, le conseil municipal décide par 1 voix contre et 15 pour :

- d'autoriser monsieur le maire à signer un avenant à la promesse de vente signée le 21 septembre 2018 et tous les documents s'y rapportant,
- de signer la vente définitive du terrain cadastré BD 100 pour un montant de 180 000 euros au plus tard le 30 juin 2020.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA